Montpellier, mardi 29 novembre 2022

**LANCEMENT DES DIALOGUES TERRITORIAUX DE LA VIE ETUDIANTE A MONTPELLIER**

**Lundi 28 novembre 2022, Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités et Khaled Bouabdallah, recteur délégué pour l’Enseignement Supérieur, la Recherche et l’Innovation ont présidé le premier dialogue territorial de la vie étudiante à Montpellier avec la participation de Michael Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Une vingtaine de dialogues déclinés dans les villes universitaires d’équilibre ainsi qu’à Toulouse seront conduits jusqu’à la fin du mois de mars 2023.**

Autour de la région académique Occitanie, ce chantier territorial réunit les universités, les grandes écoles, les collectivités, les Crous, les représentants étudiants et des associations. Il a vocation à développer des synergies entre les acteurs mobilisés sur l’amélioration de l’accès à la santé, à la culture, aux pratiques sportives, aux transports, ainsi que sur les questions de restauration, de distrubution d’aides alimentaires et de produits d’hygiène et de logement étudiant.

Un schéma territorial de la vie étudiante articulera et synthétisera, en juin 2023, l’ensemble des projets d’actions qui auront été réfléchis et arbitrés lors de ces dialogues territoriaux.

Suite aux interventions de l’ensemble des acteurs présents à ce premier dialogue terriorial de la vie étudiante à Montpellier, plusieurs pistes de mutualisation des actions et de lancement d’initiatives ont pu être évoquées et seront travaillées au sein de 4 groupes de travail : logement-restauration-précarité ; santé-sport-culture ; emploi étudiant-engagement ; mobilité-transport. Ces groupes conduiront les réflexions et formuleront les propositions spécifiques à la vie étudiante à Montpellier qui seront portées dans le « Schéma territorial de la vie étudiante en Occitanie ».

Ce travail collectif vise également à mieux faire connaitre aux étudiants les mesures de portée nationale déjà mises en œuvre pour les soutenir et améliorer leur qualité de vie :

* Le maintien des repas aux CROUS à 1 € pour les étudiants boursiers mais aussi pour les étudiants en situation de précarité (plus de 4,8 millions de repas à 1 € ont été servis depuis 2020 en Occitanie).
* L’accompagnement par les services sociaux des Crous pour l’attribution d’aides spécifiques annuelles ou ponctuelles aux étudiants qui rencontrent des difficultés ;
* L’extension du bénéfice du Pass’Sport aux étudiants boursiers jusqu’à 28 ans.

Par ailleurs, le ministère des Solidarités, de l’Autonomie et des Personnes handicapées et le ministère de de l’Enseignement supérieur et de la Recherche ont annoncé le 22 novembre 2022 une enveloppe exceptionnelle de 10 M€, destinée à financer au moins 300 000 colis alimentaires permettant à un étudiant de se nourrir pendant une semaine, en complément des repas à 1 € mis en place depuis la crise. Cette enveloppe d’urgence soutiendra les associations qui agissent en faveur des étudiants les plus précaires, pour compléter l’offre alimentaire accessible aux étudiants au plus près de leurs besoins, et structurer les réseaux de distribution.

Enfin, une concertation nationale sur les bourses est pilotée depuis le mois d’octobre 2022 par le ministère de l’Enseignement supérieur et la recherche qui débouchera à la rentrée 2023 sur une réforme des modalités d’attribution.